



## PASSEPORT / CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS AU**

**N° 05 65 32 71 00**

**Le demandeur doit se présenter personnellement à la mairie**

Dans tous les cas fournir le formulaire :

- de la pré-demande à remplir et à imprimer sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) **OU**
- de la demande à retirer en mairie

### **1<sup>ère</sup> DEMANDE**

- \* Copie intégrale d'acte de naissance (- de 3 mois) à demander à la mairie de naissance **sauf** si CNI ou passeport en cours de validité
- \* Original d'un justificatif de domicile de **moins d'1 an** (exemples : avis d'impositions, uniquement factures : Tél, EDF, GDF, eau, assurance habitation uniquement, quittance de loyer uniquement OPHLM ou agence immobilière). Les calendriers de paiement et les correspondances ne sont pas acceptés.
- \* 2 photos d'identité récentes (sans lunettes), **de moins de 6 mois**, non découpées et aux normes pour papiers officiels
- \* Timbre fiscal pour le passeport : voir au dos
- \* Jugement de tutelle s'il y a lieu

### **RENOUVELLEMENT**

Ancienne carte d'identité / ancien passeport + copie de la page avec la photo

- \* Carte d'identité en cours de validité (pour les passeports)
- \* Copie acte de naissance (- de 3 mois) **SI** passeport et carte d'identité périmés depuis plus de 5 ans
- \* Timbre fiscal pour le passeport : voir au dos (gratuit pour le passeport jusqu'à la fin de sa validité **en cas de** changement d'adresse, ou d'état civil : mariage, divorce, décès du conjoint, ou en cas d'erreur sur le passeport. Fournir le justificatif).
- \* Original d'un justificatif de domicile de **moins d'1 an** (exemples : avis d'impositions, uniquement factures : tél, EDF, GDF, eau, assurance habitation uniquement, quittance de loyer uniquement OPHLM ou agence immobilière). Les calendriers de paiement et les correspondances ne sont pas acceptés.
- \* 2 photos d'identité récentes, sans lunettes, **de moins de 6 mois**, non découpées et aux normes pour les papiers officiels
- \* Jugement de tutelle s'il y a lieu
- \* **La carte d'identité périmée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sera renouvelée :**
  - 1 - si la personne était mineure lors de l'obtention
  - 2 - pour la personne majeure lors de l'obtention :
    - \* En cas de changement d'état civil :
      - mariage, adoption, erreur sur la CNI, changement de nom... : fournir acte de naissance
      - décès du conjoint : fournir acte décès
    - \* En cas de changement d'adresse
    - \* Si la personne doit se rendre en Europe et ne possède pas de passeport en cours de validité (fournir attestation sur l'honneur et/ou billet d'avion et/ou attestation de l'Agence de voyage).

**TIMBRES FISCAUX** à acheter sur Internet : <https://impots.gouv.fr> (timbre dématérialisé), ou dans un bureau de tabac ou une trésorerie générale

**Pour le passeport :**

Moins de 15 ans : 17 €  
15/17 ans : 42 €  
18 ans et + : 86 €

**Pour la carte d'identité :**  
En cas de Perte / Vol : 25 €

**POUR LES MINEURS**

- **Présence obligatoire** de l'enfant **et** du représentant légal ayant signé la demande (muni de sa pièce d'identité)
- En cas de divorce ou de résidence alternée avec jugement ou en cas de tutelle : fournir copie de tout le Jugement
- En cas de résidence alternée sans jugement : fournir une lettre concomitante signée par les 2 parents indiquant avoir mis en place la résidence alternée sans jugement et autorisant l'établissement de la CNI ou Passeport + original de leur pièce d'identité **et** de leur justificatif de domicile de **moins d'1 an** (exemples : avis d'impositions, uniquement factures : tél, EDF, GDF, eau, assurance habitation uniquement, quittance de loyer uniquement OPHLM ou agence immobilière). Les calendriers de paiement et les correspondances ne sont pas acceptés.

**ADULTE HEBERGE / ENFANT MAJEUR**

- Original d'un justificatif de domicile **moins d'1 an** au nom de l'hébergeant (exemples : avis d'impositions, uniquement factures : tél, EDF, GDF, eau, assurance habitation uniquement, quittance de loyer uniquement OPHLM ou agence immobilière). Les calendriers de paiement et les correspondances ne sont pas acceptés.
- Attestation sur l'honneur certifiant l'hébergement
- Original carte d'identité ou passeport de l'hébergeant.

**EN CAS DE PERTE OU DE VOL**

- Mêmes pièces que pour la première demande (pour le justificatif de domicile : priorité au dernier avis d'imposition)
- Déclaration de perte (s'établit en mairie) ou de vol (s'établit en gendarmerie ou commissariat de police) avec cachet et signature obligatoires de l'administration qui prend la déclaration
- Timbre fiscal (voir ci-dessus)
- Permis de conduire et/ou carte vitale avec photo

Cas de divorce : si la personne souhaite garder le nom de son ex-conjoint, fournir copie de tout le jugement de divorce le précisant.

Cas de décès du conjoint : fournir l'acte de décès (sauf si mention déjà apposée sur l'ancien titre)

**Dans tous les cas renseigner obligatoirement les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents.**